

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

PRÉ-REQUIS OBLIGATOIRES :

- 1 RDV obligatoire pour le dépôt du dossier (20 min/personne) sur rendezvousonline.fr
- 2 Effectuez la pré-demande en ligne sur le site : passeport.ants.gouv.fr et imprimez le récapitulatif que vous présenterez lors de votre RDV

PREMIÈRE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

- **2 photos d'identité officielle de moins de 6 mois** (automate ou photographe agréé), non découpées, non pliées, sans rayures, visage dégagé, tête nue et expression neutre.
- **1 justificatif de domicile de moins d'1 an** (avis d'imposition ou non-imposition, quittance de loyer, facture de téléphone, d'électricité ou d'eau, ...). Pour les personnes hébergées : 1 attestation de l'hébergeant + 1 justificatif de domicile + pièce d'identité de l'hébergeant.
- **Copie intégrale de l'acte de naissance** de moins de 3 mois (sauf si votre commune est dématérialisée, à vérifier sur : passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation).

RENOUVELLEMENT DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

- **2 photos d'identité officielle de moins de 6 mois** (automate ou photographe agréé), non découpées, non pliées, sans rayures, visage dégagé, tête nue et expression neutre.
- **1 justificatif de domicile de moins d'1 an** (avis d'imposition ou non-imposition, quittance de loyer, facture de téléphone, d'électricité ou d'eau, ...). Pour les personnes hébergées : 1 attestation de l'hébergeant + 1 justificatif de domicile + pièce d'identité de l'hébergeant.
- **Carte d'identité** (originale et copie recto/verso).

RENOUVELLEMENT DE CNI POUR PERTE OU VOL

- **2 photos d'identité officielle de moins de 6 mois** (automate ou photographe agréé), non découpées, non pliées, sans rayures, visage dégagé, tête nue et expression neutre.
 - **1 justificatif de domicile de moins d'1 an** (avis d'imposition ou non-imposition, quittance de loyer, facture de téléphone, d'électricité ou d'eau, ...). Pour les personnes hébergées : 1 attestation de l'hébergeant + 1 justificatif de domicile + pièce d'identité de l'hébergeant.
 - **1 timbre fiscal** au tarif de 25 € (disponible chez le buraliste ou sur timbres.impots.gouv.fr).
 - **Déclaration de perte** (à remplir sur : service-public.fr ou en mairie).
- OU
- **Déclaration de vol** à établir à la gendarmerie ou au commissariat.
 - **1 document officiel avec photo** : passeport ou permis de conduire ou carte vitale.
 - **Copie intégrale de l'acte de naissance** de moins de 3 mois (sauf si votre commune est dématérialisée, à vérifier sur : passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation).

DEMANDE DE PASSEPORT

PRÉ-REQUIS OBLIGATOIRES :

- 1 RDV obligatoire pour le dépôt du dossier (20 min/personne) sur rendezvousonline.fr
- 2 Effectuez la pré-demande en ligne sur le site : passeport.ants.gouv.fr et imprimez le récapitulatif que vous présenterez lors de votre RDV.

PREMIÈRE DEMANDE DE PASSEPORT

- **2 photos d'identité officielle de moins de 6 mois** (automate ou photographe agréé), non découpées, non pliées, sans rayures, visage dégagé, tête nue et expression neutre.
- **1 justificatif de domicile de moins d'1 an** (avis d'imposition ou non-imposition, quittance de loyer, facture de téléphone, d'électricité ou d'eau, ...). Pour les personnes hébergées : 1 attestation de l'hébergeant + 1 justificatif de domicile + pièce d'identité de l'hébergeant.
- **1 document officiel avec photo** : CNI ou permis de conduire ou carte vitale.
- **Copie intégrale de l'acte de naissance** de moins de 3 mois (sauf si votre commune est dématérialisée, à vérifier sur : passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation).
- **1 timbre fiscal** (disponible chez le buraliste ou sur timbres.impots.gouv.fr) : tarifs* en bas de page.

RENOUVELLEMENT DE PASSEPORT

- **2 photos d'identité officielle de moins de 6 mois** (automate ou photographe agréé), non découpées, non pliées, sans rayures, visage dégagé, tête nue et expression neutre.
- **1 justificatif de domicile de moins d'1 an** (avis d'imposition ou non-imposition, quittance de loyer, facture de téléphone, d'électricité ou d'eau, ...). Pour les personnes hébergées : 1 attestation de l'hébergeant + 1 justificatif de domicile + pièce d'identité de l'hébergeant.
- **Passeport** (original et copie recto/verso des pages 2 et 3).
- **1 timbre fiscal** (disponible chez le buraliste ou sur timbres.impots.gouv.fr) tarifs* en bas de page.

RENOUVELLEMENT DE PASSEPORT POUR PERTE OU VOL

- **2 photos d'identité officielle de moins de 6 mois** (automate ou photographe agréé), non découpées, non pliées, sans rayures, visage dégagé, tête nue et expression neutre.
- **1 justificatif de domicile de moins d'1 an** (avis d'imposition ou non-imposition, quittance de loyer, facture de téléphone, d'électricité ou d'eau, ...). Pour les personnes hébergées : 1 attestation de l'hébergeant + 1 justificatif de domicile + pièce d'identité de l'hébergeant.
- **Déclaration de perte** (à remplir sur : service-public.fr ou en mairie).
OU
Déclaration de vol à établir à la gendarmerie ou au commissariat.
- **1 document officiel avec photo** : CNI ou permis de conduire ou carte vitale.
- **Copie intégrale de l'acte de naissance** de moins de 3 mois (sauf si votre commune est dématérialisée, à vérifier sur : passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation).
- **1 timbre fiscal** (disponible chez le buraliste ou sur timbres.impots.gouv.fr) : tarifs* en bas de page.

*Timbre fiscal, tarif : 86 € adulte, 42 € enfant de plus de 15 ans, 17 € enfant de moins de 15 ans

Au carrefour de la ville et de la nature

Informations : 04 50 03 70 23 | saintpierre-en-faucigny.fr



CAS PARTICULIERS

POUR UN MAJEUR

- **En cas d'ajout d'un nom d'épouse, d'usage ou de veuvage**, selon le cas : acte de mariage de moins de 3 mois ou jugement de divorce ou acte de décès du conjoint.
- **En cas de naturalisation** : 1 justificatif de nationalité française (CNF, décret de naturalisation).

POUR UN MINEUR

En cas d'adjonction d'un nom d'usage : mineur de moins de 13 ans

- **Accord des 2 parents** relatif au nom d'usage de l'enfant mineur.
- **Cartes d'identité des deux parents** (originales et copies recto/verso).

En cas d'adjonction d'un nom d'usage : mineur de plus de 13 ans

- **Accord des 2 parents** relatif au nom d'usage de l'enfant mineur.
- **Cartes d'identité des deux parents** (originales et copies recto/verso).
- **Consentement du mineur** à son nom d'usage.

En cas de parents divorcés ou séparés

- **Selon le cas** : jugement de divorce ou décision du Juge aux Affaires Familiales ou à défaut attestation du parent ayant la garde.

En cas de garde alternée

- **Selon le cas** : jugement de divorce ou décision du Juge aux Affaires Familiales ou à défaut attestation du parent ayant la garde.
- **1 justificatif de domicile** des 2 parents.
- **Cartes d'identité des deux parents** (originales et copies recto/verso).